

« Autre mandement pour Simon Maupin, voyer de ladite ville, de la somme de soixante quinze livres tz. pour ses gaiges ordinaires de trois mois escheans le dernier jour du present mois de decembre, a cause de sadicte charge. Et rapportant le present mandement et quictance..... »

« Du jeudy, vingt neufviesme jour de decembre M.VI^e soixante un, apres midy, en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estans Messieurs de Pomey, P. des M. Michel, Ferrus, de Pont Saint-Pierre, Thome, Eschevins.

Lesdicts sieurs desirans recognoistre et satisfaire les officiers de ladite ville qui ont servy le public pendant la presente annee M.VI^e soixante un ; considerans que les uns n'ont aucuns gaiges et les aultres en ont de sy petitz qu'ilz ne sont pas suffizans pour s'entretenir eu esgard aux grandes affaires survenues durant ladite annee. Ont faict et ordonné ausdicts officiers et autres apres nommes les taxations et recompenses qui en suivent, et ce oultre leurs gaiges deubz, ordonnez et accoutumez estre payez à ceux qui sont couchez en l'estat de ladite ville a gaiges ordinaires ; sans tirer a consequence, sauf et sans prejudice de les retrancher, diminuer ou augmenter a l'advenir, au bon plaisir du Consulat... »

« Au sieur Simon Maupin, voyer de ladite ville, la somme de quatre cens livres pour le recognoistre des peynes extraordinaires qu'il a eu en l'exercisse de ladite charge durant ladite année.

Cy. III^e. 1.
(Archives de la ville, BB. 216.)

Ennemond et Simon Maupin moururent à 8 mois et demi d'intervalle. Ils furent inhumés au couvent des Jacobins de Lyon, Ennemond le 24 janvier 1668, et son père